

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 Avril 2016

L'an deux mille seize, et le dix-huit avril, à 20 heures trente, le Conseil Municipal de SERNHAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIALOT Bernard, Maire.

MM., PIALOT Bernard, RENSON Luc, ABELLAN Pierre, DESCAMPS Thomas, CHAY Gilles, DUPRET Gaël, GLAS Pascal,

Mmes FERNANDEZ Véronique, ROUMEJON Solange, HOURTAL Eloïse, PAULIN Evelyne, ROCHETTE Anne-Marie, FAURE Arline, LIABEUF Nathalie, LAURENT Syham

Absents THOULOZE Philippe procuration Mr CHAY

MAZELLA DI-CIARAMMA Gérald procuration Mme ROCHETTE

GARCIA Grégory procuration Mr PIALOT

SKIERSKI Céline procuration Mme FAURE

Secrétaire: Mme FERNANDEZ a été désignée secrétaire de séance.

Lecture et approbation, à l'unanimité, du procès-verbal de la réunion du 24/03/2016

Signature.

Début de la séance à 20H30

Acquisition « terrain DECLOZEAUX »

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de d'acquérir une bande de terrain d'environ 1400m² sise route de Meynes sur la propriété du GFA du Mas de CORRENSON 3515 Route de Beaucaire 30210 SERNHAC afin de réaliser les bassins de rétention pour la réalisation de l'ensemble de l'opération immobilière dont la commune est partie prenante.

Il demande de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

le Conseil Municipal

-Décide l'acquisition de cette bande de terrain sur la base de 1,50 € le M² soit un montant d'environ 2.100 €

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant, notamment les actes de géomètre et les actes notariés correspondant

Acquisition véhicules

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que conformément au vote du budget 2016, dans lequel il est prévu l'acquisition de véhicules pour les services techniques et l'agent de surveillance des voiries, il propose :

L'achat d'un véhicule Renault « kangoo » pour un montant de 2500 €

L'achat d'un véhicule Citroën « némo » pour un montant de 3.990 €

Il demande de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
le Conseil Municipal

-Décide :

L'achat d'un véhicule Renault « kangoo » pour un montant de 2.500 €

L'achat d'un véhicule Citroën « némo » pour un montant de 3.990 €

Carte grise comprise

A la SARL OCCAS HIPPO sise 1658 chemin du mas des Sorbiers 30000 NIMES

-Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Vente terrain chemin de Meynes

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y lieu de modifier la délibération du 12/11/2015 concernant la venter des terrains communaux chemin de Meynes, en permettant la substitution possible des acquéreurs lors de l'acte notarié.

Il demande de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la substitution des acquéreurs pour les parcelles communales sises au chemin de Meynes, à savoir

--**Parcelle section C N° 2134**, sise chemin de Meynes, d'une contenance de 533m2 (Lot 1) pour un prix forfaitaire de 68.568 € Projet Urbain Partenariat compris à la Société MARIA représentée par Mr Valdemar DA SILVA SOARES

--**Parcelle section C N° 2135**, sise chemin de Meynes, d'une contenance de 465m2 (Lot 2) pour un prix forfaitaire de 68.568 € Projet Urbain Partenariat compris à la Société MARIA représentée par Mr Valdemar DA SILVA SOARES .

---**Parcelle section C N° 2136**, sise chemin de Meynes, d'une contenance de 465m2 (Lot 3) pour un prix forfaitaire de 68.568 € Projet Urbain Partenariat compris.

--**Parcelle section C N° 2137**, sise chemin de Meynes, d'une contenance de 465m2 (Lot 4) pour un prix forfaitaire de 68.568 € Projet Urbain Partenariat compris.

--**Parcelle section C N° 2138**, sise chemin de Meynes, d'une contenance de 465m2 (Lot5) à pour un prix forfaitaire de 68.568 € Projet Urbain Partenariat compris.

arcelle section C N° 2139, sise chemin de Meynes, d'une contenance de 465m2 (Lot 6) pour un prix forfaitaire de 68.568 € Projet Urbain Partenariat compris à la Sté SVMJ représenté par Mr Valdemar DA SILVA SOARES

Parcelle section C N° 2140, sise chemin de Meynes, d'une contenance de 464m² (Lot 7) pour un prix forfaitaire de 68.568 € Projet Urbain Partenariat compris à la Sté SVMJ représenté par Mr Valdemar DA SILVA SOARES

Parcelle section C N° 2141, sise chemin de Meynes, d'une contenance de 455m² (Lot 8) pour un prix forfaitaire de 68.568 € Projet Urbain Partenariat compris

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant et notamment les actes notariés correspondants.

Cette délibération modifie celle du 12/11/2015

Demande de subvention dans le cadre du Fonds de soutien à l'Investissement Public

Monsieur le Maire donne lecture de l'étude concernant l'installation de panneaux photovoltaïque en injection directe afin de réduire très fortement la consommation du groupe scolaire qui fonctionne tout au long de l'année car il est utilisé par le centre de loisirs pendant toutes les vacances scolaires.

Et propose le Plan de financement suivant :

Montant des travaux prévisionnels :102.545,29 € HT

Subvention Fonds de soutien à l'investissement : 51.272,00 € HT

Part communale :51.273,29 € HT

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-Approuve cette proposition,

-Sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement public

-Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Vente maison « Varela »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre la parcelle section D N° 138 d'une contenance de 85 m² (69m² au sol et 16 m² de terrain) afin de financer la rénovation du logement de l'ancien crédit agricole, et de louer celui-ci.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve cette proposition,

-Décide de vendre la parcelle Section D N° 138 d'une contenance de 85 m² à Mr Guillaume DJABELLA 47 Av Geoffroy PERRET 30210 REMOULINS pour un montant de : 20.000 €.

-Autorise Monsieur le maire à signer tous documents s'y rapportant et notamment l'acte notarié correspondant

Demande de subvention vidéo surveillance

Monsieur le Maire donne lecture de l'étude concernant l'installation de vidéo surveillance réalisée par le Groupement de Gendarmerie Départementale du Gard, et du devis s'y rapportant.

Et propose le Plan de financement suivant :

Montant des travaux prévisionnels :148.787,22 € € HT

Subvention Fonds de concours Nîmes Métropole : 74.393,61 € HT

Part communale : 74.393,61 € HT

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-Approuve cette proposition,

-Sollicite l'aide de Nîmes Métropole dans le cadre des Fonds de concours dédiés aux équipements de vidéosurveillance

-Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Projet cave

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer le projet de construction de logements en remplacement de la cave coopérative.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, Par 9 voix POUR, 5 Voix Contre et 5 Abstentions,

-Approuve cette proposition,

-Décide de confier à la Société SG Bâtiments sise 2 rue Claude BORDAS 30320 BOUILLARGUES et la SARL d'architecture CARRE D'ARCHI sis 18 rue Charlemagne 30000 NIMES, la réalisation de 20 logements aidés conformément au Plan Local d'urbanisme et 3 logements et 1 commerce en remplacement de la cave coopérative.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

Levée de la séance à 22 H 30